

OMPI



WO/CF/21/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 1^{er} octobre 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

CONFÉRENCE DE L'OMPI

**Vingt et unième session (16^e session ordinaire)
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2003**

RAPPORT

adopté par la conférence

1. La conférence avait à examiner les points ci-après de l'ordre du jour unifié (document A/39/1) : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 19, 21, 23, 25 et 26.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 19, figure dans le rapport général (document A/39/15).
3. Le rapport sur le point 19 figure dans le présent document.
4. M. Luiz Otávio Beaklini (Brésil) a été élu président de la conférence; M. Sunil Sharma (Canada) et Mme Jelena Popović (Serbie-et-Monténégro) ont été élus vice-présidents.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA COOPÉRATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN RAPPORT
AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PCIPD)

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CF/21/1.
6. Le Secrétariat, en présentant le document, a rappelé le caractère novateur de la dernière réunion du PCIPD, qui a consisté à mener une réflexion parallèlement au sein du PCIPD proprement dit et dans un forum distinct sur les éléments à incorporer dans le futur Programme de coopération pour le développement. Le comité a passé en revue et analysé les activités de coopération menées depuis les sessions précédentes du PCIPD, en particulier eu égard aux aspects stratégiques de la coopération pour le développement, ainsi que les réalisations dans des domaines tels que l'Académie mondiale de l'OMPI, la gestion collective du droit d'auteur, la mise en œuvre des traités Internet de l'OMPI et l'automatisation des offices de propriété intellectuelle. En ce qui concerne le forum, le Secrétariat a rappelé que, orienté sur l'avenir des activités précitées, il a identifié comme axes des travaux futurs des éléments tels que le transfert de technologie, l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME, l'élaboration de stratégies pour l'Académie mondiale de l'OMPI et les possibilités de coopération à exploiter dans le domaine des techniques de l'information et de la gestion collective du droit d'auteur. Les résultats du forum se trouvent dûment incorporés au programme et budget maintenant approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005.
7. La délégation du Costa Rica, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a souligné l'importance que le groupe attache au travail accompli par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement et elle a remercié en particulier le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes pour les activités réalisées pendant l'année. Elle a souligné la nécessité pour l'OMPI d'être attentive aux besoins, au potentiel et aux capacités des pays en développement et d'intégrer la dimension du développement dans toutes ses propositions visant à promouvoir la propriété intellectuelle. La délégation a dit que le programme de coopération pour le développement doit être établi en réponse aux demandes spécifiques émanant des États membres et guidé par les objectifs et les principes du système des Nations Unies, dûment adaptés à la situation particulière des pays en développement. Elle a appelé l'attention sur l'adoption de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique ainsi que sur la récente décision relative à l'application du paragraphe 6 de cette déclaration prise dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui permet aux pays ayant des capacités industrielles insuffisantes dans le secteur pharmaceutique d'utiliser sans restriction le mécanisme de la licence obligatoire prévu par l'Accord sur les ADPIC. Eu égard à l'accord de coopération conclu entre l'OMPI et l'OMC, il importe que l'OMPI prenne en compte la teneur de cette déclaration et le contenu de la décision relative à son paragraphe 6 afin de fournir l'assistance technique et législative dont les pays en développement vont avoir besoin pour tirer pleinement parti de toutes les marges de manœuvre que laisse l'Accord sur les ADPIC lorsque l'intérêt public et notamment la santé publique sont en jeu. Cette délégation a déclaré que les autres priorités pour la région en matière de coopération pour le développement sont les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore, les PME, le renforcement et l'automatisation des offices de propriété industrielle, la formation de personnel, les techniques de l'information, le commerce

électronique, ainsi que la mise en place de structures et d'institutions adéquates dans le domaine de la concurrence afin de prévenir les pratiques anticoncurrentielles. Le GRULAC s'est félicité des efforts déployés par le bureau Amérique latine et Caraïbes pour promouvoir le dialogue à l'intérieur de la région par l'échange de données d'expérience nationales lors de réunions régionales, comme celle qui s'est tenue récemment à Lima sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore. Un autre domaine important est la promotion de l'innovation et le transfert de technologie en faveur des PME, qui jouent un rôle déterminant dans la croissance économique. Le GRULAC reconnaît aussi le travail accompli en ce qui concerne l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, la mise en œuvre du WIPONET et le renforcement des capacités techniques en rapport, si essentiels au bon fonctionnement des offices de propriété intellectuelle. S'agissant de la valorisation des ressources humaines, la délégation a déclaré que l'Académie mondiale de l'OMPI doit être un véritable instrument de formation. Elle a préconisé la fourniture d'un appui et d'un financement plus importants en faveur de la formation de personnel et le développement des cours d'enseignement à distance via l'Internet. Cependant, le développement de l'apprentissage à distance ne devrait pas affecter la formation en personne dispensée à Genève ou dans des centres universitaires liés à l'académie pour l'enseignement de la propriété intellectuelle. L'académie devrait élargir ses cours aux magistrats, aux utilisateurs, aux agents de sécurité, aux journalistes, aux fonctionnaires des douanes et aux universitaires ou chercheurs. Le GRULAC apprécie aussi le travail fait à l'égard du commerce électronique et des noms de domaine de l'Internet. Pour terminer, la délégation a souligné la nécessité d'une meilleure répartition des ressources disponibles afin que de plus nombreux délégués de la région puissent participer aux différentes réunions de l'Organisation, ainsi que la nécessité d'une large représentation géographique au sein du personnel de l'OMPI. Parlant au nom des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, elle a rappelé l'importance accordée à une répartition géographique équitable et à une représentation appropriée. Le GRULAC estime qu'il est souhaitable que la région, en particulier l'Amérique centrale et les Caraïbes, soit mieux représentée dans l'Organisation compte tenu de ses fonctionnaires très bien formés, ce qui ne pourrait être qu'avantageux pour l'Organisation. Le groupe a aussi souhaité rendre hommage à M. Roberto Castelo pour sa collaboration totale au cours des années pendant lesquelles il a été responsable du secteur de la coopération et lui a adressé tous ses vœux de succès pour ses futures activités aux niveaux professionnel et personnel.

8. La délégation de l'Angola a pris note de toutes les activités menées au titre de la coopération pour le développement, telles que les cours de l'académie, le WIPONET et le programme d'automatisation des offices. La délégation a recommandé que des ressources plus abondantes soient mises à la disposition du bureau Afrique pour lui permettre de mener à bien ses programmes de sensibilisation et de démythification dans les pays africains. Elle a noté en particulier la contribution du vice-directeur général sortant en faveur de l'utilisation de la langue portugaise dans les activités de coopération et l'a félicité pour cela. L'offre de cours d'enseignement à distance de l'académie en portugais a rendu les cours accessibles à un plus large public. La délégation a souhaité que l'assistance de l'OMPI s'étende aussi à la résolution de questions de santé publique en rapport avec la propriété intellectuelle et elle a invité l'OMPI à envisager la possibilité de mettre en place un programme de formation à l'intention des magistrats dans tous les domaines de la propriété intellectuelle.

9. La délégation de Cuba a appuyé la déclaration faite par la délégation du Costa Rica au nom du GRULAC et elle a remercié le secteur de la coopération pour le développement et le bureau Amérique latine et Caraïbes pour le soutien apporté aux différentes activités de formation qui se sont déroulées dans son pays, notamment sur le PCT, et pour le programme d'automatisation de l'office cubain de la propriété industrielle. Elle a souligné l'importance

et la nécessité de renforcer et d'élargir les cours donnés par l'académie et de faciliter la participation de fonctionnaires nationaux aux réunions des différents groupes de travail et comités dont les travaux se rapportent au Plan d'action de l'OMPI dans le domaine de brevets. Enfin, la délégation a encouragé l'OMPI à allouer des ressources budgétaires plus importantes au programme de coopération pour le développement.

10. La délégation du Panama a fait sienne la déclaration prononcée au nom du GRULAC et a indiqué les principaux éléments des programmes nationaux de développement qui sont étroitement liés au programme de coopération pour le développement. Elle a mentionné tout d'abord le fait que la modernisation des programmes nationaux est un des objectifs prioritaires du gouvernement de son pays. Parmi ses objectifs, elle a mentionné la création du comité interinstitutions de la propriété intellectuelle dans lequel sont représentées, en plus des offices nationaux, la Direction nationale des douanes et la Direction de la zone franche de Colon, organisme qui a sous son autorité un des secteurs géographiques où le transit de marchandises pour lesquelles des droits de propriété intellectuelle ont été enregistrées au niveau international est le plus important de la région. Elle a aussi mis l'accent sur le lancement par l'État de nouveaux programmes de formation axés sur les PME, dans les secteurs agricole et touristique, en matière de savoirs traditionnels et de folklore et en ce qui concerne l'exploitation des ressources génétiques. Elle a fait état de l'amélioration des services destinés aux utilisateurs de la propriété intellectuelle, grâce au dépôt électronique des demandes. En ce qui concerne l'application des droits, la délégation a souligné que l'État, par l'intermédiaire du Bureau du ministère public spécialisé dans les délits touchant à la propriété intellectuelle, a renforcé l'application des mesures à la frontière, grâce à la présence d'une unité de police spécialisée dûment formée; cette expérience pourrait être reprise dans les programmes d'assistance technique Sud-Sud en faveur des pays de la région. Dans le domaine de l'éducation, elle a mentionné l'introduction d'un programme sur la propriété intellectuelle dans les universités d'Amérique centrale, qui est exécuté avec l'appui de l'OMPI. Elle a aussi souligné que, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, l'État a lancé un programme relatif à l'utilisation et au développement de la vaste infrastructure logistique existant dans l'agglomération de Panama, ajoutant que l'OMPI pourrait, dans l'optique de ses futurs programmes de coopération, tenir compte des avantages qui pourraient découler de l'utilisation future de cette infrastructure, au niveau régional. Elle a annoncé que les traités de l'OMPI, auxquels son pays n'a pas encore adhéré, sont inclus dans les débats des organes compétents de l'État, en vue d'une adhésion future. La délégation a insisté sur le fait que les résultats obtenus sont la preuve des progrès réalisés par son pays en ce qui concerne la promotion de la propriété intellectuelle, qui s'amplifient grâce au programme de coopération de l'OMPI. Elle a préconisé une augmentation des ressources affectées à ces programmes afin que les pays en développement puissent mieux répondre aux attentes des secteurs social, économique et culturel qui ont pour moteur l'activité inventive et par conséquent la propriété intellectuelle. Enfin, elle a exprimé la satisfaction de son gouvernement à la suite de la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général, ce qui revient à appuyer sa stratégie dynamique de renforcement du savoir-faire et de la responsabilité de l'OMPI en faveur du développement de la propriété intellectuelle dans les différents pays.

11. La délégation de l'Italie a félicité l'OMPI des résultats non négligeables de la troisième session du PCIPD, qui a donné l'occasion aux États membres d'échanger des vues sur des questions d'importance stratégique pour l'avenir telles que le développement des entreprises et l'informatisation. Sachant que l'utilisation performante du système de la propriété intellectuelle est primordiale pour récolter les fruits de l'innovation et de la créativité, le programme de coopération pour le développement prépare le terrain pour des

activités futures. L'Italie a déjà mis en place une coopération étroite avec l'OMPI, axée essentiellement sur les activités de formation et les PME. Elle s'est engagée plus résolument dans la formation en matière de propriété intellectuelle afin de faciliter la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle non seulement dans les institutions universitaires ou de recherche mais aussi dans le grand public. Depuis 2000, l'Italie organise avec l'Académie mondiale de l'OMPI des cours de troisième cycle de spécialisation en propriété intellectuelle qui sont dispensés à l'Université de Turin, vu sa longue tradition en cette matière. Ces cours étant une réussite, l'Académie mondiale de l'OMPI et l'Université de Turin ont actualisé le programme en 2003 et lancé le premier programme de maîtrise en propriété intellectuelle, auquel participent des personnes venues de 18 pays en développement du monde entier, essentiellement des professionnels et des universitaires, pour une mise en commun de leurs connaissances avec celles des pays industrialisés. La délégation a aussi parlé du programme de maîtrise "INSPRINT" lancé avec l'appui de l'OMPI, qui vise à développer l'habileté de l'entrepreneur et du gestionnaire à exploiter les instruments de propriété intellectuelle. Consciente de la nécessité de sensibiliser les PME si l'on veut qu'elles utilisent le système de la propriété intellectuelle, l'Italie met sur pied avec l'OMPI un programme destiné à améliorer la coopération en matière de propriété intellectuelle dans les pays de la région méditerranéenne. Ce programme d'esprit nouveau, axé cette année sur les secteurs du textile et de la mode, comprendra à la fois des activités de formation et une assistance technique passant par la mise en évidence du lien vital entre les actifs de propriété intellectuelle et les besoins opérationnels des PME.

12. La délégation du Canada a approuvé le rôle de l'OMPI consistant à concevoir et exécuter, en coopération avec les États membres, des programmes d'assistance technique qui visent à encourager l'innovation et la créativité, à stimuler le commerce mondial, à moderniser les systèmes de propriété intellectuelle, à les rendre plus performants et à les faire mieux connaître du public dans le monde entier, et surtout dans les pays en développement. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada prévoit d'organiser en 2004, en partenariat avec l'OMPI, un atelier d'une semaine consacré à l'application des techniques de gestion et à la prestation de services de propriété intellectuelle, qui s'adressera au personnel d'encadrement des offices de propriété intellectuelle de pays en développement.

13. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a fait des commentaires élogieux sur les progrès enregistrés et les résultats obtenus pendant la période considérée dans le domaine de la coopération pour le développement. Ces réalisations ont contribué à renforcer la capacité des pays en développement à exploiter pleinement le système de la propriété intellectuelle au service de leur développement économique, social et culturel. La délégation a marqué son appréciation particulière de certaines activités, comme la fourniture de conseils d'ordre législatif, l'organisation de séminaires sur la nouvelle législation nationale ainsi que sur l'utilisation des systèmes internationaux de protection, la formation de personnel grâce aux cours de l'Académie mondiale de l'OMPI et la fourniture de matériel aux offices. Elle a manifesté sa satisfaction devant le travail accompli par l'OMPI durant l'exercice biennal 2002-2003 et fait part de sa gratitude, en particulier, pour l'assistance reçue de l'OMPI dans l'automatisation de l'office national des brevets. Elle a exhorté le Secrétariat à allouer des ressources plus importantes à la coopération pour le développement dans le prochain exercice biennal, sachant que plusieurs États membres ont formulé la même requête à la troisième session du PCIPD.

14. La délégation de l'Australie a dit soutenir avec force les activités de coopération technique de l'OMPI, auxquelles, pour beaucoup, l'Australie participe directement, en particulier dans la région Asie et Pacifique. L'Australie approuve également les travaux

menés par le PCIPD. La délégation s'est associée à la demande formulée par l'Uruguay et le Maroc, consignée aux paragraphes 80 et 81 du rapport du PCIDP, de disposer de plus d'informations quant aux cours proposés par l'Académie mondiale de l'OMPI et aux personnes qui participent à son programme.

15. La délégation du Sri Lanka a déclaré que le Sri Lanka attache une grande importance à la propriété intellectuelle dans la conception de ses efforts et activités tendant à réduire la pauvreté. Elle a remercié le directeur général et le Secrétariat ainsi que le bureau Asie et Pacifique pour l'assistance et la coopération apportées au Sri Lanka, qui ont permis un meilleur développement du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a exprimé sa gratitude au Japon et aux États-Unis d'Amérique pour leur assistance au Sri Lanka concernant le développement de la propriété intellectuelle. Elle a ajouté que, malgré les efforts largement reconnus déployés par l'OMPI, la région aura encore besoin d'assistance pour établir des infrastructures modernes de propriété intellectuelle. Elle a exhorté le Secrétariat à prévoir l'allocation de ressources accrues pour la région Asie et Pacifique et ses sous-régions, par exemple celle de la SAARC, dans le budget de coopération pour le développement de l'OMPI, en particulier pour la formation de personnel, la modernisation et l'édification d'infrastructures dans le domaine de la propriété intellectuelle.

16. La délégation du Nicaragua a témoigné sa reconnaissance à l'OMPI pour sa contribution à la mise en place de différentes activités de coopération qui ont contribué à la modernisation du système de propriété intellectuelle du pays. Cela a permis de renforcer et d'appliquer les règles de la propriété industrielle et du droit d'auteur au Nicaragua. La délégation a demandé à l'OMPI d'incorporer dans ses programmes la dimension du développement et s'est dite confiante que le Bureau Amérique latine et Caraïbes aura les ressources nécessaires pour poursuivre ses activités de coopération.

17. La délégation du Ghana a remercié l'OMPI et le directeur général des efforts qu'ils déploient sans relâche pour relever les défis auxquels est confrontée l'Organisation. Elle a constaté avec satisfaction les résultats obtenus en ce qui concerne le renforcement de la capacité des pays en développement à utiliser la propriété intellectuelle comme facteur de développement économique, social et culturel. Elle a félicité le Secrétariat pour la diversité, la portée et le volume des activités dont il est rendu compte dans le document WO/CF/21/1. La délégation a fait part de sa satisfaction en ce qui concerne les activités coopération que l'OMPI a menées en faveur du Ghana et elle a remercié tout spécialement le vice-directeur général sortant et le Bureau Afrique, en particulier pour le renforcement des activités dans le domaine de la propriété intellectuelle.

18. La délégation du Portugal a déclaré que la coopération pour le développement accélère le processus de développement, en se fondant sur le partage de données d'expérience dans la gestion de la propriété intellectuelle. Trois objectifs importants doivent être poursuivis : l'extension du domaine de protection de la propriété intellectuelle, l'harmonisation dans le domaine législatif et la possibilité d'intervenir au niveau institutionnel et, enfin, l'extension de l'utilisation de la propriété intellectuelle non seulement aux grandes sociétés, mais aussi aux PME et aux petits pays. Après avoir félicité l'OMPI pour le parrainage, dans le cadre de son programme toujours plus ambitieux de coopération, d'initiatives importantes aux niveaux tant bilatéral que multilatéral, la délégation a souligné le rôle important joué à cet égard par le directeur général et le Secrétariat pour parvenir à ces résultats. Le mandat de M. Castelo arrivant à expiration, la délégation lui a particulièrement exprimé sa gratitude pour son

dévouement et son expérience, ainsi que pour les efforts qu'il a déployés quotidiennement dans les différentes initiatives prises par l'OMPI dans ce domaine. En sa qualité de pays lusophone, le Portugal est convaincu que beaucoup a été fait grâce à son intelligence particulière des situations et à son aide.

19. La délégation des Philippines a remercié le Secrétariat, en particulier le Secteur de la coopération pour le développement, pour l'aide fournie à son pays. Le renforcement des activités de coopération doit impliquer toutes les parties prenantes afin de créer une culture de la propriété intellectuelle et de transformer le potentiel de la propriété intellectuelle en un facteur de développement national. La délégation, qui compte sur la poursuite de l'aide de l'OMPI, a demandé au Secrétariat d'appuyer les programmes de haut niveau visant à sensibiliser le public à la création, la protection, l'utilisation et l'application des droits de propriété intellectuelle.

20. La délégation de la Jamaïque a remercié l'OMPI pour le travail accompli par le comité permanent. Ce comité a donné une excellente occasion de faire le bilan des activités de coopération pour le développement et de fixer des priorités pour l'avenir. La délégation a également exprimé sa gratitude pour les activités de coopération pour le développement mises en œuvre dans la région des Caraïbes, notamment celles relatives au système de gestion collective, ainsi qu'à l'enseignement et à la formation du personnel local. Faisant référence à la prochaine réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle prévue en novembre 2003 à Antigua-et-Barbuda, elle a exprimé l'espoir qu'une démarche commune sur le renforcement du rôle de la propriété intellectuelle pourra être adoptée. Pour conclure, elle a fait part de sa reconnaissance et de sa satisfaction pour le travail accompli par le Secteur de la coopération pour le développement.

21. La délégation du Soudan a félicité l'OMPI pour la variété, la portée et l'étendue des activités mentionnées dans le document WO/CF/21/1. Les progrès réalisés et les résultats obtenus au cours de la période examinée dans le domaine de la coopération pour le développement sont à saluer. Ces résultats ont contribué à renforcer la capacité du Soudan d'utiliser pleinement le système de la propriété intellectuelle. La délégation a indiqué avec satisfaction que l'assistance fournie par l'OMPI à son pays contribuera à la mise sur pied d'un système de gestion collective du droit d'auteur.

22. La délégation de l'Égypte a exprimé ses remerciements pour le travail réalisé par le Secteur de la coopération pour le développement. Elle a souligné le rôle extrêmement utile joué par le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes en faveur de la coopération pour le développement dans ces pays. La délégation a souligné que le directeur général a placé la coopération pour le développement au cœur même des activités de l'OMPI. Cela est important à une époque où les problèmes de développement revêtent une importance cruciale dans l'ensemble du système de la propriété intellectuelle. La délégation a estimé que les activités de coopération pour le développement devraient être axées, d'une façon générale, sur l'intégration du développement dans le système de la propriété intellectuelle. La délégation a mis en avant certaines grandes priorités en ce qui concerne les activités de coopération pour le développement, tenant compte du fait qu'elle a fait une déclaration détaillée sur la question à la dernière réunion du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle. Elle a tout d'abord souligné la nécessité de continuer à favoriser la modernisation des offices nationaux de propriété intellectuelle dans les pays en développement. L'automatisation des offices de propriété intellectuelle est particulièrement importante pour l'Égypte compte tenu de la récente adhésion de ce pays au PCT. Deuxièmement, elle a souligné qu'il est important

d'orienter la coopération pour le développement d'une manière qui vise à aider les pays en développement à tirer pleinement parti de la souplesse des normes actuelles en matière de propriété intellectuelle, en particulier celles figurant dans la Déclaration de Doha en ce qui concerne l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Troisièmement, elle a souligné la nécessité de continuer à faire figurer les questions de propriété intellectuelle touchant aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore dans les activités de coopération pour le développement en vue d'aider les pays en développement à renforcer leurs compétences en ce qui concerne ces questions, et de leur permettre donc d'élaborer des mesures de protection efficaces. Enfin, la délégation a souligné qu'il est important de doter les pays en développement d'un personnel compétent dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a donc insisté sur la nécessité d'accroître les programmes et les activités de l'Académie mondiale de l'OMPI, en particulier ceux et celles en langue arabe.

23. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé et accueilli avec satisfaction les efforts déployés en vue de fournir une assistance technique et une formation aux pays en développement, et elle a souligné la nécessité d'allouer une part plus importante du financement et des activités de programme à la fourniture d'une assistance technique et d'une formation sur les questions pratiques relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle, y compris la formation des organismes d'application de la loi et de surveillance des frontières, des autorités judiciaires et des autres services compétents et organes gouvernementaux chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

24. La délégation de la République-Unie de Tanzanie a pris note du contenu du document WO/CF/21/1 qu'elle considère comme un nouveau témoignage de la volonté de l'OMPI de réaliser des objectifs tangibles en faveur de ses États membres, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés. Elle a mis en exergue les avantages procurés aux entreprises, en particulier les PME, par les activités visant à leur assurer un avantage concurrentiel grâce à l'utilisation de la propriété intellectuelle. La délégation a également pris acte du travail accompli par l'Académie mondiale de l'OMPI dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. La République-Unie de Tanzanie, avec l'aide de l'OMPI, a récemment installé dans son office compétent le logiciel de gestion collective AFRICOS, mis au point avec la collaboration de l'Organisation. La délégation a adressé ses meilleurs vœux au vice-directeur général sortant.

25. La délégation de la Chine a fait part de son soutien ferme au programme de coopération pour le développement de l'OMPI. Elle a remercié en particulier le Secteur de la coopération pour le développement dirigé par le vice-directeur général sortant, sous la conduite duquel le programme a été mis en œuvre avec succès. Avec l'aide de l'OMPI, la Chine a l'intention de renforcer sa coopération avec les autres États membres.

26. La délégation de la Zambie, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié l'OMPI, et en particulier le vice-directeur général sortant, pour ses efforts et son dévouement sans bornes et la compétence avec laquelle il a dirigé le secteur de la coopération pour le développement de l'OMPI, et lui a adressé ses meilleurs vœux. La délégation a également salué l'excellent travail accompli par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique.

27. La délégation de la Guinée, remerciant le directeur général pour l'aide importante et constante apportée à son pays, a souligné les activités menées à bien dans trois domaines principaux, à savoir, premièrement dans le cadre d'un projet relatif aux indications géographiques : le recensement des produits essentiels, l'organisation de visites aux groupes

de producteurs et de leurs zones de production, l'évaluation des besoins fondamentaux et des actifs liés aux savoirs traditionnels et à l'écosystème local, la sensibilisation du grand public et des décideurs et la tenue d'un atelier régional sur les indications géographiques; deuxièmement, dans le domaine de la sensibilisation et de la formation : l'organisation d'un séminaire sous-régional sur le PCT et l'information en matière de brevets, qui a incité des entreprises de certains pays voisins à s'installer en Guinée, et la tenue à l'Université de Conakry d'un séminaire national sur la documentation en matière de brevets et le PCT à la suite duquel la législation relative à la propriété intellectuelle a été introduite dans le programme des cours de l'année suivante; et troisièmement, la connexion de la Guinée au WIPONET accueillie avec enthousiasme par les chefs d'entreprise et les chercheurs, un domaine dans lequel une formation plus approfondie et l'amélioration de la connexion à l'Internet sont encore nécessaires. Toutes ces activités ont eu des incidences très positives et ont suscité des réactions favorables, notamment de la part des autorités et des agents économiques. La délégation a demandé l'aide de l'OMPI pour établir une salle de documentation au sein de l'office de propriété intellectuelle. Pour conclure, elle a appuyé le programme de coopération pour le développement de l'OMPI et son renforcement futur.

28. La délégation du Kenya s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Zambie en ce qui concerne les observations relatives au vice-directeur général sortant. Elle a aussi félicité l'OMPI pour son programme de coopération pour le développement et lui a adressé ses remerciements pour l'aide fournie. Soulignant les avantages procurés par cette aide au Kenya, en particulier dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, elle a indiqué que les organismes kényens de la propriété industrielle et du droit d'auteur ont été équipés du Kit WIPONET, grâce à l'OMPI. La délégation a demandé l'aide de l'OMPI en ce qui concerne la formation dans le domaine de l'application des droits, en particulier à l'intention du pouvoir judiciaire.

29. La délégation de l'Algérie a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Zambie. Exprimant son profond respect pour les réalisations à l'actif du vice-directeur général sortant, elle a ajouté que le succès du programme de coopération avec les pays africains découle également des efforts déployés par le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes.

30. La délégation de l'Iran (République islamique d') a félicité l'OMPI pour ses initiatives et l'excellent travail accompli. La coopération de l'Organisation avec son pays a été diverse et précieuse. La délégation a notamment rendu hommage au vice-directeur général sortant et à son équipe pour le rôle qu'ils ont joué au sein du Secteur de la coopération pour le développement et a exprimé l'espoir que cette coopération se poursuivra sur cette même lancée dans l'avenir.

31. La délégation du Brésil a exprimé sa reconnaissance, sa satisfaction et sa gratitude au vice-directeur général sortant, M. Castelo, pour le travail accompli à la tête du Secteur de la coopération pour le développement et pour les initiatives extrêmement importantes prises en faveur des pays en développement. Il a notamment contribué à introduire le portugais comme langue de travail de l'Organisation et la délégation lui a adressé ses meilleurs vœux de succès dans son avenir professionnel et personnel.

32. La délégation d'Antigua-et-Barbuda s'est associée à la déclaration faite au nom du GRULAC et à celle de la délégation de la Jamaïque. Elle a félicité le Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle pour la qualité du travail accompli. Elle a également remercié le vice-directeur général sortant pour son

dévouement reconnu et les services exemplaires rendus à l'OMPI et aux pays en développement, ainsi que l'ensemble du Secteur de la coopération pour le développement, notamment le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes, pour leur travail remarquable, dont témoignent les programmes mis en œuvre dans la région des Caraïbes. Elle a réaffirmé la nécessité de bénéficier de l'aide accrue de l'OMPI afin d'assurer la participation effective et régulière des délégués des pays des Caraïbes aux réunions des différents groupes de travail et comités permanents. Une telle représentation aiderait la région à suivre l'évolution de la situation au sein de l'OMPI et des autres États membres.

33. La délégation du Mozambique a fait sienne la déclaration de la délégation de la Zambie et a rendu particulièrement hommage au vice-directeur général sortant, à qui elle a exprimé sa reconnaissance pour tous les efforts déployés en faveur des pays africains.

34. La délégation de Sainte-Lucie a souscrit à la déclaration faite au nom du GRULAC et a remercié l'OMPI, en particulier le vice-directeur général sortant responsable du Secteur de la coopération pour le développement, M. Roberto Castelo, ainsi que ses collègues pour l'assistance fournie à son pays. Elle a souligné la nécessité de continuer à fournir cette assistance, en particulier dans le cadre de la formation des ressources humaines locales, en faveur des pays insulaires de l'Organisation des États des Antilles orientales et de la région des Caraïbes dans son ensemble.

35. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a remercié l'OMPI, en particulier le directeur général et le Secrétariat, pour leur soutien sans réserve et leur collaboration en matière de renforcement de la propriété intellectuelle. Faisant part de sa satisfaction pour les activités de coopération engagées par l'Organisation dans la région Asie et Pacifique, elle a exprimé en particulier sa gratitude au Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique, pour les activités organisées aux niveaux tant régional que sous-régional. Ses remerciements sont également allés à l'Australie, à la République populaire démocratique de Corée et au Japon, pour l'assistance technique fournie afin de promouvoir et de développer l'infrastructure de la propriété intellectuelle en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

36. La délégation de la Trinité-et-Tobago s'est associée à la déclaration faite au nom du GRULAC et a félicité le comité permanent pour le travail accompli jusqu'ici. La coopération pour le développement a permis à l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago de développer le système de propriété industrielle du pays, en particulier grâce à une réforme législative, à l'automatisation de l'office et à la formation du personnel local. La délégation a exprimé l'espoir que cette assistance non seulement sera poursuivie au cours de 2004, mais augmentera aussi ces prochaines années.

37. À l'invitation du président, M. Castelo, au nom du Secrétariat, a remercié les délégations pour leurs observations, qui ont permis de déterminer les priorités du programme de coopération. La requête de l'Australie concernant la fourniture d'informations relatives aux cours dispensés par l'académie a été notée, ainsi que toutes les requêtes concernant la fourniture d'informations sur l'académie. Il a rappelé que le succès de ce programme de coopération pour le développement tient également aux contributions des autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et des autorités des pays développés et des pays en développement. Il a souhaité rendre particulièrement hommage aux pays qui ont appuyé les activités de programme de l'OMPI par l'intermédiaire des fonds fiduciaires. Répondant aux nombreux témoignages de gratitude qui lui ont été personnellement adressés,

il a exprimé sa profonde reconnaissance en soulignant que le succès du programme de coopération pour le développement a été rendu possible grâce à la générosité des États membres et aux contributions des fonctionnaires de ce secteur et de tous les secteurs du Secrétariat. Ce succès n'aurait néanmoins pu être obtenu sans le soutien constant et ferme du directeur général. Pour réussir à faire du portugais une langue de travail de l'OMPI, le rôle joué par les États membres a certainement été essentiel.

38. La conférence a pris note du contenu du document WO/CF/21/1.

[Fin du document]